



JMM

MAIRIE DE MONS



**PROCES VERBAL DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 03 MARS 2025 A 19 H 00**

**Date de convocation** : ..... 21 février 2025  
**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 09  
**Nombre de présents** ..... 08  
 MANCEAU Jean-Michel, DEGAS Nadine, HILLAIRET Jérôme (1 pouvoir), LACROIX Alain, BOUDOU Rodolphe, HERPIN Laurent, Éric MACOIN  
**Absents** : FOSSATI Françoise, ..... 1  
**Représentés** : DENIS Anthony (pouvoir à M. HILLAIRET) ..... 1  
**Président de séance** : Jean-Michel MANCEAU  
**Secrétaire de séance** : HILLAIRET Jérôme (Mme FARVACQUE Amandine secrétaire auxiliaire)

M. le Maire constate que le quorum (7) est atteint

**Ordre du jour de la séance** :

Approbation du PV de la séance du 10 février 2025  
 1/ Compte financier unique 2024  
 2/ Affectation des résultats 2024  
 3/ Fiscalité 2025  
 4/ Fongibilité  
 5/ Budget primitif 2025

**Ouverture des débats** : Monsieur le Maire donne lecture du PV de la séance précédente et recueille les remarques éventuelles des élus.

**Après concertation, les élus décident, à l'unanimité des suffrages (8) :**

- D'approuver le PV de la séance du 10 février 2025 qui sera publié avec la liste des délibérations de la présente séance.

**1/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Monsieur le Maire rappelle que cette année, le compte de gestion et le compte administratif sont fusionnés en un seul et même document, appelé Compte financier unique (CFU).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, MANCEAU Jean-Michel, vote le compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :



JMH

**Investissement****Dépenses**

Prévus : 299 109.19  
 Réalisé : 253 750.47  
 Reste à réaliser : 12 971.40

**Recettes**

Prévus : 299 109.19  
 Réalisé : 222 032.61  
 Reste à réaliser : 17 825.01

**Fonctionnement****Dépenses**

Prévus : 441 733.04  
 Réalisé : 288 676.48  
 Reste à réaliser : 0.00

**Recettes**

Prévus : 441 733.04  
 Réalisé : 477 106.34  
 Reste à réaliser : 0.00

**Résultats de clôture de l'exercice :**

Investissement : - 31 717.86  
 Fonctionnement : 188 429.86  
 Résultat global : 156 712.00

**Après que le maire ait quitté la salle et après concertation, les élus décident, à l'unanimité des suffrages (7) :**

- D'approuver le compte financier unique 2024

**2/ AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
 Constatant que le CFU fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	<b>54 919.82</b>
un excédent reporté de :	<b>133 510.04</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>188 429.86</b>
un déficit d'investissement de :	<b>31 717.86</b>
un excédent des restes à réaliser de :	<b>4 853.61</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>26 864.25</b>

**PROPOSE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	<b>188 429.86</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>26 864.25</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>161 565.61</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	<b>31 717.86</b>

**Après concertation, les élus décident, à l'unanimité des suffrages (8) :**

- D'affecter le résultat 2024 tel que proposé ci-dessus



JMM

### 3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2025

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2312-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°80-10 du janvier 1980 portant augmentation de la fiscalité directe locale, et précisant les taux plafonds communaux des quatre taxes directes locales ;

**Vu** le Code général des Impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

**Vu** l'état 1259 COM portant notification des bases nettes d'impositions des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2025 ;

**Vu** les taux appliqués l'année dernière et le produit fiscal attendu cette année ;

**Considérant** que le projet de budget communal relatif à l'exercice 2025 nécessite un produit fiscal de 180 000 € ;

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de fixer les taux pour l'exercice 2025. Il propose de maintenir les taux en vigueur à savoir :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	9.07 %	9.07 %
Taxe foncière propriétés bâties	38.58 % Part communale 17.08 % Part départementale 21.50 %	38.58 % Part communale 17.08 % Part départementale 21.50 %
Taxe foncière propriétés non bâties	34.01 %	34.01 %

#### Après concertation, les élus décident, à l'unanimité des suffrages (8) :

- de valider taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2025 tels que proposés ci-dessus,
- de donner pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus ;
- d'indiquer que le produit fiscal attendu pour l'année 2024 est de 180 000 euros ;

JHM



#### **4/ FONGIBILITE EXERCICE 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L2122-22 du CGCT,  
Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

L'instruction comptable et budgétaire M57 instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Maire tient à jour un tableau de consommation de la fongibilité et informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

#### **Après concertation, les élus décident, à l'unanimité des suffrages (8):**

- **D'ADOPTER** la fongibilité aux taux de 7.5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

#### **5/ BUDGET PRIMITIF 2025**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Maire, MANCEAU Jean-Michel, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

##### **Investissement**

Dépenses :	<b>149 007.86</b>
Recettes :	<b>144 154.25</b>

##### **Fonctionnement**

Dépenses :	<b>475 160.61</b>
Recettes :	<b>475 160.61</b>

Pour rappel, total budget :

##### **Investissement**

Dépenses :	<b>161 979.26</b>	(dont 12 971.40 de RAR)
Recettes :	<b>161 979.26</b>	(dont 17 825,01 de RAR)

##### **Fonctionnement**

Dépenses :	<b>475 160.61</b>	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	<b>475 160.61</b>	(dont 0,00 de RAR)

#### **Après concertation, les élus décident, à l'unanimité des suffrages (8) :**

- D'adopter les propositions ci-dessus



JH

### ❖ QUESTIONS DIVERSES

- **Location de la cuisine de la salle des fêtes à un artisan pâtissier** : M. le Maire explique avoir été sollicité par un pâtissier qui souhaiterait louer la cuisine de la salle des fêtes, 3 demies journées par mois pour confectionner ses pâtisseries destinées à la vente sur les marchés.

Plusieurs questions sont soulevées : normes sanitaires, attention à la concurrence les communes ne doivent pas favoriser des professionnels, bail commercial à prévoir soumis aux déclarations de TVA, quelles conditions financières, cette activité ne viendra-t-elle pas faire obstacle aux locations de la salle, ... ? Sans réponse immédiates à toutes ces questions, les élus ne se prononcent pas définitivement et remettent ce sujet à une séance ultérieure.

- **Situation comptable et financière de la collectivité** : M. Christophe ROLAND, conseiller aux décideurs locaux, rattaché au service de gestion comptable de Saint-Jean d'Angély présente une courte analyse des données financières de la commune.

Il démontre entre autre qu'entre 2020 et 2024 les recettes de fonctionnement de la commune ont augmenté de 25 % mais que parallèlement les charges sont augmentées de 45 % (effet de l'inflation de la guerre en Ukraine). Il précise aussi que l'endettement de la commune est bon mais qu'en raison de l'augmentation des charges la capacité d'autofinancement tend à diminuer d'année en année. Il convient d'en tenir compte à l'heure où les subventions seront peut-être moins faciles à obtenir.

L'analyse de la gestion de la commune, en comparaison aux communes voisines, met en évidence que Mons fonctionne uniquement avec les recettes de l'état. Là où les autres communes perçoivent d'autres sources de revenus issues par exemple des énergies renouvelables (éoliennes, centrales photovoltaïques), loyers de locaux commerciaux, antennes téléphoniques, baux de fermage, ... Mons est une commune essentiellement viticole, la vigne omniprésente sur le vaste territoire n'a pas offert à Mons une attractivité pour l'installation de commerces ou d'artisans. De plus, la configuration géographique avec la multitude de villages très éloignés les uns des autres impose un réseau routier et de fossés conséquent coûteux à entretenir, sans compter sur l'activité agricole accrue qui ne favorise pas la pérennité des axes. Ne dépendre que des recettes de l'état, avec la conjoncture instable que nous connaissons, est une contrainte importante pour notre commune. Les dépenses de fonctionnement doivent absolument être maîtrisées, les projets d'investissement ne devront se limiter qu'aux urgences et besoins indispensables. Imaginer une nouvelle source de revenus (hormis la vente de biens mobiliers ou immobiliers) serait un plus.

Le seul levier actuellement disponible serait d'augmenter les impôts.

La fusion des communes pourrait être une solution.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

**Signature du secrétaire de séance**  
M. HILLAIRET Jérôme,  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

**Signature du Président de séance**  
M. MANCEAU Jean-Michel,  
Maire de MONS

